

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

*En raison du calme régnant dans l'industrie, d'une absence prolongée du Secrétaire et des vacances, L'Ouvrier Diamantaire ne paraîtra qu'une fois pour les mois de Juillet et Août.  
Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.*

## LES VACANCES

La semaine de vacances annuelle a été fixée et prise pour la région de St-Claude du 8 au 15 août. Des camarades auront certainement trouvé que cette décision avait été soudaine et tardive.

Nous nous devons de leur en faire connaître les raisons.

\*\*

Bien que l'année ait été fort mauvaise pour nous (trois mois et demi de grève, suivis d'un chômage partiel), il avait toujours été entendu que les vacances se prendraient normalement. Cette réforme pour laquelle nous avons tant bataillé, il importe d'en maintenir fermement le principe. Au delà des difficultés momentanées, il faut sauvegarder l'avenir. Tous nos camarades sont d'accord là-dessus. Mais le Conseil Syndical, soucieux d'éviter à nos camarades toute charge nouvelle, cherchait à concilier la mise en application des vacances avec les difficultés momentanées du travail.

Voici comment :

On se souvient que la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de St-Claude avait, depuis la mi-juillet, pris la décision de ne faire travailler que quatre jours par semaine.

En raison de la situation, nous ne pouvions qu'approuver cette façon de faire qui permettait de prolonger un peu le travail et de le répartir plus équitablement entre tous les ouvriers.

Mais, ayant à examiner la question des vacances, notre Conseil Syndical pensa que les patrons ne verraiient aucun inconvenient à adopter une autre règle-

mentation du temps de travail et il proposa à la Chambre Syndicale de fermer complètement les ateliers du 8 au 15 août et de faire travailler normalement, c'est-à-dire cinq jours et demi par semaine les trois autres semaines d'août.

Un peu naïvement, nous nous imaginions que cette proposition, toute de bon sens ne devrait rencontrer aucune objection. Grande était notre erreur. Quelques jours après, nous parvenait en effet la lettre suivante :

*Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de Saint-Claude et de la Région*

Saint-Claude, le 26 Juillet 1927.

Syndicat des Ouvriers Diamantaires  
Maison du Peuple, E. V.

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons bien reçu votre lettre du 19 courant et pris bonne note de votre accord pour la limitation du temps de travail pour la taille du diamant. Nous espérons que cette mesure aidera à traverser la crise que subit notre industrie.

En ce qui concerne la fermeture totale des ateliers du 8 au 15 Août, nous regrettons ne pouvoir vous donner satisfaction, car le travail, pour peu abondant qu'il soit, doit être livré selon les désirs des maisons à qui appartient le brut. Nous vous informons donc que les ateliers resteront ouverts comme il a été fixé, soit quatre jours par semaine, pour les Maisons qui pourront donner du travail pendant ces quatre jours.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, nos distingués salutations.

*Le Président de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires,  
Emile DALLOZ.*

Notre intention n'est pas de discuter l'argument contenu dans cette lettre.

Nous ferons seulement remarquer que si notre proposition avait été acceptée, il y aurait eu un jour et demi récupéré d'avance sur les quatre jours de travail supprimés du 8 au 15 août.

Quoiqu'il en soit, dès que le Conseil Syndical eut connaissance de cette lettre, il fut unanime à s'écrier : Il faut prendre les vacances comme il avait été décidé.

Soumise à l'assemblée générale, cette proposition fut acceptée à la date du Mercredi 3 août.

Les vacances commençant pratiquement le Samedi 6 août, c'est dire que nous avions strictement le temps nécessaire pour aviser tout le monde et opérer le paiement des indemnités de vacances.

\*\*

Certains centres formant syndicat, comme Nemours, avisés trop tardivement ne purent prendre leurs vacances en même temps que nous et nous ont manifesté leur étonnement. C'est ce qui nous a conduit à fournir ces explications qui, nous l'espérons, suffiront à démontrer que dans les circonstances quelque peu anormales que nous traversons, nous avons agi au mieux des intérêts ouvriers.

\*\*

A part quelques rares exceptions, la semaine de vacances a été observée par tous.

Ce fait se produisant après les longs mois de grève et les jours de chômage partiel, est significatif de l'état d'esprit qui anime nos membres.

En vérité, je vous le dis, mes camarades, vous venez de consolider la réforme si laborieusement acquise l'an dernier.

Personne ne saura vous la reprendre.

E. PONARD.

## Les diamants alluvionnaires et la situation de l'industrie

L'émotion suscitée dans les milieux diamantaires par le coup de tonnerre du rejet du projet de loi sud-africain s'est calmée assez rapidement. Cela ne veut certes pas dire que cette émotion n'avait pas raison d'exister ni que tout sujet d'inquiétude ait disparu.

Mais il semble que les mesures prises ou seulement envisagées, aient produit leur effet. La confiance dans la valeur du diamant, un moment ébranlée, est revenue et si d'une façon générale on demeure encore dans l'expectative, on envisage l'avenir sans pessimisme.

\*\*

Dans le précédent bulletin, nous avions publié des dépêches selon lesquelles patrons et ouvriers Belges s'étaient mis d'accord pour un arrêt total de l'industrie et avaient demandé aux Hollandais de prendre pareille décision.

Des pourparlers eurent lieu entre patrons Belges et Hollandais d'une part ; entre ouvriers Belges et Hollandais, d'autre part.

A la suite de ces rencontres les communiqués suivants furent publiés :

### Ordre du jour Patronal

Les délégués des Fabricants belges et la Direction de l'Association des Joailliers amstellodamois, réunis en conférence à Amsterdam afin d'examiner la situation créée par le rejet provisoire du « Precious Stones Bill » par le Sénat Sud-Africain, se sont mis d'accord sur les conclusions suivantes :

1<sup>o</sup> La situation générale s'est, pendant les derniers jours, tellement modifiée qu'un arrêt complet de l'industrie en Hollande et en Belgique ne doit plus être pris en considération pour le moment ;

2<sup>o</sup> La collaboration internationale est nécessaire ;

Et ils décident en conséquence de créer une Commission internationale qui représentera tous les groupements intéressés du commerce et de l'industrie diamantaires. Cette Commission aura à rechercher et à préparer les mesures nécessaires à prendre afin de protéger et favoriser les intérêts communs.

### Ordre du jour Ouvrier

Les Directions de l'A. D. B. (Syndicat Ouvrier Belge) et de l'A. N. D. B. (Syndicat Ouvrier Hollandais) réunies à la Haye le 6 Juillet 1927, ont examiné les événements qui se sont déroulés ces derniers jours dans l'industrie diamantaire.

Elles ont constaté avec plaisir qu'entre les employeurs des deux pays, une base de collaboration et d'entente mutuelle a été trouvée et elles ont émis le vœu de voir se consolider cette collaboration, pour que des mesures puissent être recherchées et prises tendant à la réglementation de la production et au raffinement de l'extension effrénée de l'industrie.

Elles ont aussi constaté avec plaisir que les associations patronales solliciteront la collaboration des organisations ouvrières et elles ont déclaré qu'elles sont disposées à collaborer à une Commission internationale qui poursuivra en premier lieu la réalisation urgente des buts précités, et qui, en second lieu, envisage une collaboration internationale permanente.

Elles déclarent tenir à la disposition tous les moyens dont elles disposent afin d'arriver à une application nette de toutes les mesures à prendre qui tendent à assurer l'avenir de l'industrie diamantaire et de ses intéressés.

La Commission Internationale prévue dans l'ordre du jour patronal fut constituée de six membres hollandais et de six membres belges. Elle désigna son bureau qui fut composé comme suit :

*Présidents : MM. Isidore Lipschutz et A. Dresden ;*

*Secrétaire : MM. Sam Tolkowsky et Gruping.*

Après avoir étudié la situation et écarté l'arrêt complet du travail, la Commission envisagea la limitation à trois jours par semaine. On put croire un certain moment que cette proposition prévaudrait, mais une nouvelle amélioration s'étant produite, la Commission fut d'avis qu'il n'y avait même pas lieu d'appliquer cette mesure. En conséquence, latitude est laissée à chacun de faire travailler normalement.

\*\*

Cette décision de la Commission Internationale des patrons — bien placée pour connaître le pouls du marché — dit mieux que tout autre chose l'amélioration survenue dans la situation.

D'où vient cette amélioration ?

Bien que les précisions fassent défaut à cet égard, il n'est pas témoigne de l'attribuer surtout aux deux causes suivantes :

1<sup>o</sup>) On tient maintenant pour certain que la loi réglementant la production des diamants alluvionnaires sera votée par le Parlement Sud-Africain lors de sa session d'Octobre ;

2<sup>o</sup>) En attendant octobre et le vote de la loi, on dit que le Syndicat de Londres achète la plus grosse partie de la production alluviale. Cet on-dit paraît bien correspondre à la réalité et, s'il en est ainsi, tout danger sérieux de baisse des prix paraît devoir être écarté.

\*\*

On lira d'autre part les dernières informations parues concernant les diamants alluvionnaires. Nous les publions en priant nos amis de faire la part qui convient à ce qui peut être les intérêts des spéculateurs sur les valeurs de diamants.

\*\*

Les marchés d'Anvers et d'Amsterdam bénéficièrent au cours des dernières semaines d'une activité plus grande qu'il n'était raisonnablement permis d'espérer après les derniers événements.

Les Américains furent nombreux sur les deux places et achetèrent d'assez grosses quantités. On cite certains gros négociants qui auraient entièrement liquidé leurs stocks. Néanmoins, on dit que ces ventes ne furent pas faites à des prix fort intéressants, les acheteurs voulant profiter du stock existant, mais on laisse espérer une prochaine reprise des prix.

Les fantaisies restent toujours les favorites du marché.

\*\*

En résumé, l'atmosphère paraît s'être éclairci et il est permis de donner une note franchement meilleure. Souhaitons que septembre nous apporte les espoirs de reprise que chacun a mis en lui et que les derniers mois de 1927 ne fassent pas de cette année une année complètement « noire ».

E. P.

## CONCOURS

DU

### Meilleur Ouvrier de France

La Bourse du Travail de Saint-Claude nous communique, avec prière d'insérer, le texte suivant émanant des différents ministères intéressés :

#### DEUXIÈME EXPOSITION NATIONALE DU TRAVAIL

“ Les Meilleurs Ouvriers de France ”

1927 - 1928

Cette Exposition s'applique à toutes les branches de la production nationale.

Elle a pour but de procurer aux ouvriers, employés et apprentis, la possibilité d'affirmer leur personnalité, leur goût artistique et leur esprit d'initiative. Elle mettra en lumière et permettra de récompenser les plus hautes qualités professionnelles.

L'Exposition est ouverte sans distinction d'âge aux travailleurs français des deux sexes : ouvriers, faonniers, contremaîtres, artisans, employés et tous autres collaborateurs du travail.

Une section spéciale est réservée aux apprentis.

*L'inscription et la participation à l'Exposition sont entièrement gratuites.*

Une première sélection aura lieu dans les départements dans le courant de l'année 1927. Les œuvres choisies par les jurys organisés dans les départements et jugées dignes par eux de retenir l'attention et de concourir pour les plus hautes récompenses, figureront à l'Exposition Nationale qui aura lieu à Paris en janvier-février 1928.

Pour obtenir les indications qui leur sont nécessaires et avoir notamment communication du programme, les personnes désireuses de se faire inscrire sont instamment priées de s'adresser le plus tôt possible au siège de leurs organisations patronales ou ouvrières ainsi qu'à la Préfecture de leur département.

Les professions admises à participer à l'Exposition Nationale ont été réparties entre les groupes suivants :

Groupe 1	Alimentation.
— 2	Bâtiment et travaux publics.
— 3	Industries du vêtement.
— 4	Accessoires du vêtement.
— 5	Modes, fleurs et plumes.
— 6	Industries textiles.
— 7	Décoration et mobilier des habitations.
— 8	Industries métallurgiques.
— 9	Industries mécaniques.
— 10	Électricité.
— 11	Travail du bois.
— 12	Industries scientifiques.
— 12 bis	Collaborateurs des laboratoires scientifiques et industriels.
— 13	Cuir et peaux.
— 14	Céramique et verrerie.
— 15	Arts et métiers graphiques.
— 16	Travail artistique des Métaux.
— 17	Pierres précieuses.
— 18	Arts du théâtre, de la rue et des jardins.
— 19	Industries parisiennes et régionales, divers.
— 20	Commerce (section des employés).

## Les diamants alluvionnaires

Du *Journal de Genève* (18 juillet) :

Le Sénat de l'Union sud-africaine vient de rejeter le Gems Bill, le projet de loi sur les pierres précieuses. La Chambre des députés l'avait pourtant adopté en trois lectures. Cette décision a déclenché automatiquement la crise du diamant.

Il faut dire que cette crise — appellation fort subjective, qui n'engage que le producteur, non le consommateur — existait, depuis un an, à l'état latent. Elle a surgi avec la concurrence des diamants alluvionnaires et s'est précisée dans les prix. Le cours de toutes les actions des compagnies diamantifères a décliné. A Londres, l'indice des quatre grands cartels, De Beers, Jagers, Premier et Consolidated Diamonds of South West Africa, qui, entre eux, forment le Syndicat du diamant, n'était plus, en janvier dernier, qu'au 88 % de juillet 1926 ; à la fin du premier semestre de cette année, la proportion avait doucement glissé à 82. En quelques jours, à la suite du vote, elle était à 77 !

La situation est assez curieuse. Le monopole de fait semblait solidement entre les mains du syndicat. Celui-ci avait l'avantage de la concentration de l'extraction : 82 % de la production mondiale est acquis à l'Union. Les contestations surgissaient difficilement du faible nombre des sociétés. L'équilibre des positions se reflétait jusque dans les surfaces, celle de la mine de la Premier Transvaal Diamond étant égale, et même supérieure, aux cinq forages du groupe De Beers. Les ventes de diamants bruts étaient habilement centralisées à Londres par un syndicat patronné par le groupe Barnato, de la Cité, et englobant les compagnies de l'Union, du mandat du Sud-Ouest africain et, pratiquement, tous les autres producteurs, dans le but de stabiliser les prix. Mais c'est au moment où la force paraissait à son apogée que s'est révélée la faiblesse.

Des priviléges tels que ceux que possédait le Syndicat du diamant devait susciter des *outsiders*. C'était fatal. Ce sont ces irréguliers, en dehors de toute attache au syndicat, qui allaient ébranler l'édifice.

La découverte des nouveaux champs du Transvaal occidental ne fut signalée, au début, qu'en tant que manœuvre financière, du goût de celles qui se produisent quotidiennement. Il fallut convenir bientôt qu'il n'en était rien. Un véritable *rush* se produisit déjà sur le fleuve Orange, mais surtout dans le district de Lichtenburg, où se développe, parallèlement, la production du platine. Et, aujourd'hui, 140.000 individus, pour la plupart inorganisés, il est vrai, jettent néanmoins, sur le marché, de grandes quantités de diamants qualitativement irréprochables.

Jusqu'en 1924, la valeur moyenne annuelle des diamants trouvés dans l'alluvion était restée au-dessous de 2 millions de livres sterling ; la pression était supportable. Mais en 1925, elle passa à 2 3/4 millions, et, en 1926, à 4 millions. Le Syndicat ne sourcilla pas. Sa production n'oscillait pourtant qu'entre 10 et 12 millions. Mais il comptait sur l'épuisement rapide de l'adversaire. Il dut, une fois de plus, désenchanter.

On ne cesse, en effet, de repérer de nouveaux gîtes. Des pronostics fort sérieux attribuent aux livraisons alluviales, pour l'exercice présent, une importance de 6 à 8 millions de livres. A ce compte-là, les stocks du syndicat, déjà considérables, de l'ordre certainement d'un million, ont toutes chances de se multiplier, exactement de quadrupler. On ne pourrait, à la longue, persister dans cette voie. La seule annonce de leur présence appelle la baisse. Leur apparition sur le marché signifierait l'effondrement du diamant.

Celui-ci ne peut pas, ne doit pas se produire. C'est du moins l'intérêt du gouvernement africain, lui-même, possesseur de 60 % des actions de la Premier. Aussi le général Herzog a-t-il prêté une oreille complaisante aux sollicitations des compagnies désireuses de faire réduire, légalement, la production alluvionnaire.

Dans le projet de loi, le gouvernement s'arrogeait des droits étendus de contrôle de la production et de la vente des diamants. Il pensait, après la mise en vigueur, convoquer une conférence de tous les producteurs et fixer les cotations proportionnelles du syndicat et de ses concurrents ; le marché des pierres fines s'en serait trouvé consolidé. Le rejet de ses propositions anéantit ses espoirs.

Bien qu'on se soit pas entièrement au clair sur les conditions dans lesquelles s'est effectué le vote du Sénat, il paraît que celui-ci ne s'est pas prononcé contre les dispositions fondamentales du projet, mais qu'il a, plutôt, entendu éliminer des clauses fortement critiquées dans tout le pays.

S'il en est ainsi, les autorités n'ont qu'à revoir leur texte. Elles en ont le temps d'ici à la session d'octobre. Il est vital pour la Trésorerie sud-africaine, et l'Union en général, que l'industrie diamantifère soit remise sur pied. Le gouvernement ne peut renoncer sans être atteint. Ce n'est que dans le cas, fort improbable, où l'opposition de la Chambre haute serait plus profonde que l'avenir du diamant serait mis en jeu.

BURKY.

## DISSERTATION

Dans le négoce diamantaire circule actuellement un bruit pessimiste, résultant de la découverte de diamants, dit d'alluvion, trouvés dans les terres de culture du Transvaal.

Par suite de renseignements parvenus à ce sujet, il paraît que des diamants se trouveraient à profusion dans ces parages et nuiraient à la limitation des bruts que l'on doit calculer de façon à ne pas dépasser les nécessités du commerce diamantaire.

Ces on-dit paraîtraient à première vue une anomalie, si l'on n'étudiait à fond cette question en ce qui concerne les intérêts respectifs des différents éléments composant le petit monde répandu dans l'univers et vivant de cette industrie.

Reportons-nous à un temps peu éloigné, vers 1872, lorsque la découverte des mines du Cap fournissait quantité de brut. Ce fut à cette époque une ère de prospérité merveilleuse pour notre métier.

Mais il advint que l'on mit sur papier tant de taillé que les fabricants ne purent écouter la totalité de la production ouvrière.

Il se produisit par cette circonstance une concurrence si néfaste sur les prix du taillé que beaucoup de négociants, ne pouvant plus résister, sombrèrent ; et dans l'impossibilité de faire travailler, il survint alors un chômage qui accula de nombreux ouvriers à la misère. Nous avons un métier ne pouvant être comparé à nul autre. Prenons un boulanger, un cordonnier, un tailleur d'habits, leur marchandise ouvrée s'usent et doivent continuellement se remplacer ; le diamant par lui-même est un article spécial, restant toujours intact et n'étant recherché que par une minorité d'acheteurs.

Il n'est nullement dans mes vues de m'immiscer dans les affaires du négoce et de la spéculation, mais les ouvriers, pouvant se trouver directement atteints par les effets de cette situation, j'ai estimé utile d'écrire ces quelques lignes pour pallier à ce problème et chercher un terrain d'entente et de bon accord.

Le Parlement Sud-Africain croit voir dans cette trouvaille une source personnelle de revenus et dans son égoïsme aveugle ne prévoit pas l'avenir.

Il faut signaler, avant qu'une débâcle se produise, ce qu'il adviendra si l'on ne met un frein à cet état de chose.

Déjà de toutes parts des chercheurs de diamants se sont rués à l'appât d'une chimérique fortune, et dans la hâte de vouloir s'enrichir vendront à n'importe quel prix les gemmes qu'ils auront pu trouver. Comme toujours, l'on verra à l'affût des accapareurs s'approprier à bon compte tous ces lopins et vendre à tout venant des bruts à des prix irréfléchis.

La Compagnie *De Beers*, devant ces perspectives et dans l'intention de sauvegarder l'industrie diamantaire, cherche à conclure un accord avec le gouvernement sud-africain, je pense que la raison le fera se réaliser, chacun devant faire abstraction de ses préférences personnelles.

En raison de l'instabilité pouvant résulter du prix d'achat des bruts, il est de toute impossibilité d'établir des cours réguliers pour les marchandises taillées, permettant de maintenir la prospérité de notre profession ; il est à craindre pour les ouvriers que la concurrence commerciale ne fasse jouer nos salaires et que nous soyions victimes de ces viscositudes.

Les organisations syndicales devront donc plus que jamais coordonner leurs efforts et ne rien laisser faire à la légère.

Je souhaite que pour l'avenir de l'industrie diamantaire, le capital et le travail puissent se comprendre, afin que tous ceux qui en vivent puissent y trouver une tranquillité d'esprit leur permettant de satisfaire leurs légitimes aspirations.

H. YZER,  
du Syndicat de Paris.

## LE BOORT

Amsterdam n'a pas encore repris la cotation officielle du cours du boort.

Le bureau de boort belge le vend : florin : 8,05 le carat.

## L'évolution des Salaires en Belgique au cours des deux dernières années

Le Syndicat des Ouvriers Diamantaires Belges va tenir prochainement sa réunion statutaire bisanuelle.

De l'important rapport qui a été publié à ce propos sur l'activité de l'organisation au cours de ces deux dernières années, nous publions le passage suivant se rapportant aux salaires.

Il est probable que dans notre prochain numéro nous publierons la partie traitant de l'importante question de l'industrie clandestine en Belgique.

### SALAIRS

Les deux dernières années 1925-1926 ont été caractérisées par la baisse de la devise nationale. Conséquences : le coût de la vie augmentant de jour en jour. Mais en passant la revue des faits nous pouvons constater avec plaisir que l'A. D. B. (1) a su compenser les augmentations des prix des denrées de première nécessité par des augmentations de salaires, qui, au moins, suivaient les premières.

Au début de 1925, nous avons récolté les fruits d'une victoire remportée sur la B. J. V. (2).

En janvier l'augmentation générale de 15 francs par semaine était appliquée. Les personnels réguliers se voyaient octroyés en outre une augmentation spéciale. C'est la lutte du 27 décembre 1924 qui nous léguait ces résultats.

Les premiers mois de l'année se passaient par conséquent dans le calme ; et les six premiers mois n'offraient pas de conflits généraux vu que le franc avait su regagner quelques points.

Quand, pendant la deuxième moitié de l'année une légère baisse dans le franc se manifesta, la direction se présenta immédiatement chez la B. J. V. pour l'amélioration des salaires.

Mais là, on eut recours à la tactique néfaste, qui illustre si clairement le virement dans la mentalité de la B. J. V. : On remettait la discussion d'échéance en échéance.

Et à la fin la direction a dû envisager l'application d'un dernier moyen. Le 27 novembre une revendication nette et précise fut posée et envoyée à la B. J. V. Chacun sentait que l'atmosphère était saturée. Néanmoins nous faisions toujours preuve de patience. A la fin la Direction a dû agir directement : quelques patrons ont été attaqués, vu que la B. J. V. ne bougeait plus.

Mais du jour au lendemain, dès qu'un certain nombre d'ouvriers fut en grève, la Direction de la B. J. V. entra en ligne.

Elle créa de toutes pièces un Conseil spécial composé de fabricants compétents, qui aurait à examiner la question.

Messieurs les Joailliers reconnaissaient que nous avions raison et le 18 janvier 1926 une augmentation générale de 15 francs et une augmentation de 5 % pour les personnels réguliers étaient octroyées. En même temps le principe de la liberté individuelle était sacré : chaque ouvrier aurait dorénavant le droit de changer de patron quand cela lui plairait.

(1) A. D. B., Organisation ouvrière.  
(2) B. J. V., Organisation patronale.

Le calme régnait à nouveau. Le franc se tenait bien ; il oscillait entre les 8 et 9 francs pour un florin. On croyait généralement que le gouvernement démocratique saurait stabiliser à ce niveau, et chacun pensait qu'une période de travail régulier s'ouvrirait.

Et soudain la catastrophe arriva : toute la classe ouvrière, tous ceux qui travaillaient, les intellectuels aussi bien que les ouvriers proprement dits en pâtissaient. Et même les classes moyennes encaissaient.

Sans que personne s'y attendit, et sans qu'il y ait eu des causes justifiables, la presse des coffres-forts commença une campagne acharnée contre le gouvernement démocratique Poulet-Vandervelde et contre son dessein : stabiliser le franc au taux qu'il valait. La banque, de l'intérieur et de l'étranger, soutenait cette attaque, qui était dirigée contre la prospérité de la grande masse des belges, et qui poussait le franc vers la faillite, artificiellement.

Le premier coup était porté vers la mi-mars quand le franc baissait jusqu'à 10 francs le florin.

La Direction comprenait de suite qu'à nouveau une période de malaise et de soucis s'ouvrirait devant nous au lieu de la période calme espérée et désirée, et elle prenait les mesures préparatoires.

D'abord il fallait protéger les ouvriers travaillant aux pièces contre le prix du boort qui ne faisait que monter. Car le boort coûteux pousse les ouvriers vers l'achat de salées, et inévitablement il s'ensuit une production moindre ; par conséquent : un salaire qui diminue. N'est-ce pas l'avarice qui prime la sagesse quand l'ouvrier achète de la poudre provenant des débruteurs ?

Le 8 avril la B. J. V. se déclarait d'accord et par manifeste collectif il fut porté à la connaissance que le boort devait être fourni au prix maximum de 70 francs.

Quand la baisse du franc s'aggrava fin mars pour atteindre 14 francs le florin au début de mai, la Direction revendiquait une augmentation immédiate. La B. J. V. l'accorda généreusement en octroyant une indemnité provisoire de 25 francs par semaine, en attendant qu'une base définitive soit trouvée.

Un premier accord entre les deux Directions établissait que les tarifs et salaires joueraient sur la base de 10 francs le florin. Mais, alors que le lendemain ce contrat devait être signé, la Direction de la B. J. V. ne donna pas son assentiment sous l'influence de l'opposition que quelques-uns de ses membres faisaient à ce projet. Et vu qu'une stabilisation des salaires sur la base or ne peut se faire que par un contrat mutuel ; vu qu'une lutte menée dans les conditions connues aurait conduit à l'anarchie et que les ouvriers en auraient été les dupes, nous avons choisi le deuxième chemin qui s'offrait pour sortir de l'impasse : suivre le coût de la vie.

Le franc baissait encore et la direction de la B. J. V. sommeillait à nouveau. L'indemnité provisoire de 25 francs risquait d'être changée en indemnité définitive.

Enfin, le 3 juillet, en intervenant énergiquement un nouvel accord amiable était signé. Les 25 francs disparaissaient et étaient remplacés par une augmentation de 20 % sur le salaire de base, tout en garantissant un mini-

mum de 30 francs. En même temps le système des allocations égales auquel la B. J. V. s'était cramponnée auparavant était abandonné.

Pendant le mois de juillet, le franc avait touché son minimum : 20 francs le florin. Et bien que de temps en temps une certaine hausse interrompait la baisse, les conséquences de la grande baisse se manifestaient graduellement par une hausse du coût de la vie.

Les pourparlers avec la B. J. V. n'en finissaient pas. Le 17 de ce mois une nouvelle augmentation de 10 % sur le salaire de base était accordée. Lentement le franc se remettait. Mais le coût de vie ne faisait qu'augmenter. Et chaque fois nous insistions pour obtenir de nouvelles augmentations. A la fin, au 6 septembre, une nouvelle tranche de 10 % sur le salaire de base était octroyé. Mais la mentalité au club avait tellement changé que ces dix derniers pour cents avaient l'air d'être obtenus par la force ; et le président de l'A. D. B. avertissait le Bondsraad : « la prochaine fois il faudra lutter ! »

A ce moment les défenseurs du capitalisme et des banquiers belges étaient d'avis que la saignée qu'ils avaient appliquée aux salaires et aux petites épargnes de la population belge suffisait. Le 25 octobre le franc était stabilisé à 14 fr. 50 environ pour un florin.

Presque en même temps l'excitation sournoise du capitalisme peronnifiée par le Comité Industriel Belge (la C.G.T. des patrons) commençait à porter ses effets.

Le mot d'ordre était : plus d'indemnités de vie chère, malgré l'augmentation du coût de la vie. Avant même que le « Comité industriel belge » ait pu envoyer sa circulaire nous recevions en réponse à notre nouvelle revendication son précurseur, sous forme de lettre

Anvers, le 20 Octobre 1926. :  
A l'Algemen Diamantbewerker bond van Belgie  
Messieurs,

En réponse à votre lettre du 19 courant, et envisageant le dernier alinéa, nous devons vous faire savoir que la B. J. V. ne peut sacrifier l'industrie diamantaire belge au profit de centres diamantaires étrangers qui me font que s'agrandir. Les données que nous possédons sur la situation dans les centres étrangers nous autorisent à écrire ces lignes.

Notre Comité central est d'avis qu'il ne peut être question, même si l'indice du mois prochain augmente, d'une augmentation, vu que la B. J. V. a fait déjà assez au point de vue salaires.

Nous vous présentons, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

S. vun RYSWYCK, C. MARIEN,  
Secrétaire Général. Président.

Bien qu'une épître pareille équivaut à une attaque, la Direction ne pensa pas au recul. Nous tenions en mains un accord signé mentionnant que les salaires seraient basés sur le coût de la vie. On n'avait qu'à suivre cet accord, advienne que pourra, bien que les temps n'étaient pas des plus favorables.

La Direction répondit dans cet ordre d'idées, et poursuivit énergiquement son but en n'employant d'abord que des moyens pacifiques.

Mais entre-temps notre Bondsraad avait décidé de donner une base solide à nos affaires financières. La Société « Ons Huis » (No-

tre Maison) ne donnait plus les garanties nécessaires. Nos immeubles et nos terrains s'étaient accrus ; nous avions l'intention de bâtir une taillerie modèle. La Société anonyme « de Daad » fut fondée et dans les statuts de la Société qui parurent dans le *Moniteur* du 13 novembre 1926, le notaire qui avait rédigé les statuts avait inséré un passage traitant de la fabrication des Diamants.

M. van Ryswyck, secrétaire de la B. J. V. se frottait les mains. Il jugeait le moment propice pour attaquer l'A. D. B. et pour lui porter le coup dont il rêvait depuis quelques années déjà.

Pour bien comprendre la mentalité de ce Monsieur, il faut qu'on dise que depuis les trois dernières années, il était devenu l'âme d'un certain groupement catholique des classes moyennes qui était surtout formé par de petits patrons diamantaires ou par des candidats patrons.

Les premières conséquences de la volte-face de M. van Ryswyck se montraient par l'exclusion de tous les éléments libre-penseurs de la direction de la B. J. V.

Puis une banque fut fondée au service de ce groupement catholique : la Antwerpse Handelsbank (Banque Anversoise du Commerce).

Mais cè qui est bien pis : on ne s'occupait plus du tout de la lutte contre la décentralisation de notre industrie, lutte livrée de commun accord avec nous autres pendant des années déjà. Bien au contraire, M. van Ryswyck soutenait en cachette en ouvrant des comptes à sa banque et en usant de son influence personnelle l'industrie rurale et clandestine et en procurant même du diamant brut à une quantité innombrable de petits « patrons de rien du tout ».

Cette volte-face radicale dans la mentalité du leader effectif de la B. J. V. était bien connue de quelques-uns au Club, mais ce n'était point le secret de polichinelle. L'affaire était aussi trop délicate pour être livrée par nous à la publicité. Mais nous suivions de près et sans relâche ce qui se passait au Club ; aussi ni les gens, ni les affaires n'auraient pu présenter un aspect quelque peu anormal sans que nous en connaissions la cause du premier instant.

Nous n'étions aucunement surpris par la lettre du 20 octobre (à part le ton brutal). Le Bondsraad avait été averti il y avait des mois déjà, que de telles choses allaient se passer.

La B. J. V., mais précisons plus tôt, son secrétaire omnipotent, croyait que son heure avait sonné : il allait réaliser les plans qu'il couvait en nous administrant une volée si cinglante que notre force et notre influence s'en ressentiraient.

Le passage se rapportant à « la fabrication des diamants » dans les statuts de la Société « De Daad » (L'Action) formerait le prétexte qui irriterait d'une part les patrons et les propriétaires des fabriques et qui sèmerait la discorde parmi nos membres. Et la B. J. V. se sentait si forte, qu'elle refusait même de comparaître devant le Conseil Officiel d'Arbitrage et de conciliation.

Nous connaissons si bien et la situation et les gens ; la solidarité parmi les membres était si brillante ; ils avaient placé une telle foi en leur direction ; ils se faisaient tellement à nous que M. van Ryswyck n'a pas pu réaliser son plan !

Du moment que la B. J. V. avait formellement refusé, la direction de l'A. D. B. s'adressait aux membres individuellement. Et voilà

que la B. J. V. secondée par le groupement des propriétaires des usines décrète le lock-out pour le 8 décembre.

Septmille ouvriers étaient jetés sur le pavé. 7.000 sur 14.000 membres.

Mais par les premières phases de cette lutte formidable il apparaissait déjà que la Direction de la B. J. V. n'était pas de notre force. Le troisième jour déjà, le groupement des propriétaires était en déconfiture. Ces gens perdaient par la lutte des milliers de francs par dizaines pour les beaux yeux de la B. J. V. Et l'affaissement devint total quand la grande fabrique se joignit aux propriétaires restés neutres pendant le conflit. Un accord était conclu avec elle et le vendredi elle annonçait qu'elle se désolidarisait de la B. J. V. et qu'elle ouvrirait ses portes.

Jeudi, sous l'influence du prompt échec de l'attaque si audacieusement préparée, le président de la B. J. V. proposait à notre président, par téléphone, d'avoir une entrevue personnelle. M. van Antwerpen, membre de la B. J. V. avait déjà déblayé le chemin en vue d'une réconciliation.

Une deuxième entrevue eut lieu. Et à la fin, les deux présidents trouvaient une base de discussion qui mettait fin à la lutte.

Elle disait :

a) Les deux parties suspendent immédiatement toutes les mesures prises à la suite du conflit et tout le monde reprend le travail ;

b) Les délégués des deux parties qui se réuniront le lendemain, auront à prendre ce jour même une décision concernant :

1<sup>o</sup> Le passage à rayer dans les statuts de « De Daad » ;

2<sup>o</sup> L'augmentation de salaire qui devra être payée à partir du 13 courant ;

3<sup>o</sup> Le taux des augmentations à payer pour les mois à venir en suivant l'indice.

c) Si inopinément les parties ne peuvent pas se mettre d'accord sur les points 2 et 3, un arbitre sera prié de trancher le différend, tout en établissant que son jugement entrera en vigueur le 13 de ce mois.

Du moment que les deux Directions avaient accepté cette base, il fut décidé que le lundi suivant le travail serait repris par tous.

Les deux Directions n'aboutissaient pas le premier jour. Et M. le Gouverneur de la province était prié d'intervenir. Celui-ci acceptait de bon cœur.

La B. J. V. déléguait son président M. Marien et son secrétaire M. Van Ryswyck ; l'A. D. B. son président van Berckelaer et son trésorier Danckaerts.

Les discussions se poursuivirent pendant plusieurs jours, et à la fin, le samedi 18 décembre, M. le Gouverneur prenait sa décision que nous avons portée à la connaissance de nos membres par voie de manifeste :

Syndicat Général des Ouvriers Diamantaires de Belgique

Camarades,

Vu que cette semaine se termine le vendredi et que notre organe ne vous parviendra pas à temps pour que vous puissiez prendre connaissance en temps utile de la décision prise par M. le Gouverneur, en sa qualité d'arbitre, nous avons cru bien faire en vous communiquant cette décision en entier par voie de manifeste.

La publication d'un manifeste signé par les deux organisations est rendue superflue de par la nature même de la résolution, vu que les deux parties ont accepté de se soumettre d'avance au jugement de l'arbitre. Le jugement officiel rendu par lui nous prescrit donc notre conduite.

Le document officiel que vous trouverez ci-dessous remplace donc cette fois-ci l'accord des deux directions ; et chacun doit s'y conformer.

#### Province d'Anvers Cabinet du Gouverneur

Vu que la B. J. V. et l'A. D. B. ont consenti le 10 décembre 1926 de soumettre le différend qui les sépare à mon jugement arbitral ; Vu que ce différend comprend encore deux points ; à savoir :

1<sup>o</sup> Le montant de l'augmentation de salaire à payer à partir du 13 décembre ;

2<sup>o</sup> Le taux des augmentations à payer pour les mois à venir en suivant l'indice des prix.

Vu que nous n'avons qu'à fixer le montant de l'augmentation à payer immédiatement et à déterminer le taux de l'augmentation en rapport avec l'indice des prix et ce pour l'avenir.

Vu qu'en janvier 1923 les deux parties ont fixé d'un commun accord les salaires de base à payer dans l'industrie diamantaire ; Vu qu'il a été convenu qu'on ne tiendrait compte que de la situation générale du marché pour les changements généraux à apporter aux salaires, mais qu'on allouerait des indemnités de « vie chère ».

Vu que, sans apporter des changements aux salaires, des indemnités diverses ont été accordées aux ouvriers du 26 février 1923 au 6 septembre ; Vu que ces indemnités s'élèvent jusqu'à 40 % sur le salaire de base (50 % pour les ouvriers travaillant les grosses pierres), une indemnité fixe de 95 francs par semaine non comprise ; Vu qu'il paraît que beaucoup d'ouvriers reçoivent même plus ;

Vu que la situation générale du marché ne justifie point une modification principielle des salaires ; mais vu que nous avons à examiner si les salaires, indemnités de vie chères y comprises, ont conservé leur pouvoir d'achat de janvier 1925 ; Vu quand Janvier 1923 quand les salaires de base ont été fixés, l'indice des prix pour l'agglomération anversoise s'élevait à environ 400 ; que cet indice avait atteint 719 le 6 septembre dernier quand la dernière augmentation fut octroyée ; que depuis lors, pendant que les deux parties négociaient, l'indice a atteint en novembre 770 ; Vu qu'il appert qu'il est équitable d'augmenter la partie mobile des salaires, en outre des indemnités déjà accordées de 10 % du salaire de base.

Vu qu'il serait préférable d'agir prudemment dans les temps à venir et cela dans l'intérêt général ; Vu que la stabilisation de notre devise nationale en effet entraîne une augmentation graduelle des prix ; Vu qu'il est justifiable, en prenant en considération la situation extraordinaire de l'industrie diamantaire et ce en particulier au moment où les salaires de base furent fixés, de faire osciller dorénavant les indemnités de vie chère à raison de 5 % du salaire de base pour chaque tranche de 25 points dépassant l'indice 770.

Ayant entendu les deux parties, ayant pris connaissance de leurs arguments, l'A. D. B. se faisant représenter par MM. Van Berckelaer et Danckaerts ; la B. J. V. se faisant représenter par MM. Marien et van Ryswyck ;

Nous basant sur ce qui précède, Nous Baron Georges Holvoet, Gouverneur de la province d'Anvers, décidons :

1<sup>o</sup> A partir du 13 décembre 1926, l'indemnité de vie chère à payer par la B. J. V. sera augmentée de 10 % sur le salaire de base.

2<sup>o</sup> Cette augmentation n'est pas applicable aux salaires qui, volontairement établis, dépassent la base prévue.

3<sup>o</sup> Si l'indice pour l'agglomération anversoise dépasse les 770 points, l'indemnité de vie chère sera augmentée ou diminuée de 5 % sur le salaire de base par tranche de 25 points.

4<sup>o</sup> Une convention sera passée qui réglera le paiement des salaires pour le cas où l'indice n'atteindrait plus 770.

Fait à Anvers, le 18 Décembre 1926.

S. S. HOLVOET.

Nous n'avons qu'à joindre notre avis : pour tous les renseignements, pour tous les différends qui pourraient surgir au sujet de l'application de ce jugement on s'adressera à la Direction.

Pour l'A. D. B. :  
L. VAN BERCKELAER,  
Président.  
E. DANCKAERTS,  
Trésorier.

De bonnes étrennes pour le Nouvel An ! Une belle récompense pour la solidarité et la fidélité dont les membres avaient témoigné.

Le projet de base des deux présidents qui mettait fin à la lutte avait été applaudi déjà ; voilà que la décision du gouverneur comblait la mesure.

Dommage que la Direction de la B. J. V. ne sut pas se conformer de bon cœur au jugement de l'arbitre. C'était bien elle qui avait provoqué, et qui avait décreté le lock-out ! Et là, elle aurait dû comprendre qu'une lutte peut aussi bien mener à la défaite qu'à la victoire.

Mais les tergiversations de la direction de la B. J. V. qui voulait se soustraire à l'application n'avaient aucun effet ; l'inquiétude dans l'industrie durait par sa faute quelques jours de plus ; c'était tout. La grande masse des patrons reconnut immédiatement la sentence de l'arbitre et les quelques réfractaires s'inclinèrent aussi après quelques jours.

Le gouvernement lui aussi reconnaissait la tendance conciliatrice du jugement. Vu que l'A. D. B. avait eu recours, avant le conflit, au Conseil officiel de Conciliation, et que la B. J. V. avait refusé de comparaître, les 7.000 lock-outés furent considérés comme chômeurs par le fonds national de Crise.

Et voilà que l'année 1926, qui avait débuté par une lutte ouverte, se terminait par une lutte acharnée ; mais les jours qui restaient suffirent amplement pour apporter le calme dans notre industrie avant que 1926 ne disparaîsse dans le passé, et nos membres ont encore pu jouir de la part qui leur revenait en toute justice.

Pour les membres qui avaient oublié la réalité des choses, et pour ceux qui ne la connaissaient pas encore, la fin de l'année 1926 a été une bonne leçon ; elle leur a appris que nous tenions le bon bout, que notre tactique est efficace. Elle a enseigné que nous voulons conserver une atmosphère calme dans notre industrie qui en a grandement besoin ; mais elle a enseigné aussi que nous sommes des obstinés qui dans le calme n'oublient jamais que les intérêts de milliers d'ouvriers nous sont confiés. Les milliers de camarades qui se coudoyaient le 3 décembre dans la vaste salle « Rubens » ont compris et ont senti cela, quand ils se rangeaient comme un seul homme, pleins d'enthousiasme, aux côtés de leur président, et quand ils se postaient comme une masse compacte derrière leur Direction, malgré les provocations du dehors.

## BRUITS & NOUVELLES

### Les diamants alluvionnaires.

— Le ministre sud-africain des mines, qui a passé par Southampton, se rendant au Canada, a déclaré que le gouvernement était fermement décidé à soumettre à nouveau le projet de loi sur l'industrie diamantifère à la prochaine session du Parlement. Il a expliqué que le but de la loi était de protéger les petits chercheurs qui, seuls, en Afrique, ont une chance d'être admis à exploiter des gisements alluvionnaires. Le gouvernement ne veut pas écarter les associations de chercheurs, mais il veut être autorisé à éliminer les syndicats et les compagnies. Si le gouvernement avait accepté les amendements du Sénat, les centaines de compagnies, qui ont

été formées avant le 1<sup>er</sup> avril, auraient pu entreprendre l'exploitation jusqu'à épuisement des gisements, et les petits chercheurs auraient été évincés.

Selon le *Financial Times*, le marché ne s'est pas ému des découvertes de nouveaux gisements alluvionnaires, car ceux-ci ne seront probablement pas exploités dans les conditions actuelles de l'industrie.

— Des découvertes nouvelles sont signalées dans le district de Luxembourg.

La ferme de Welverdiend, dans le district de Luxembourg, serait proclamée prochainement.

— La proclamation de la ferme Welverdiend semble signifier que la rétroactivité de la division des fermes, si vivement critiquée, a été définitivement abandonnée.

On estime que 5.000 chercheurs seulement prendront part au jalonnement à la ferme Welverdiend, contre 25.000 lors de la proclamation à Grassfontein. Les chercheurs prétendent que cette ferme constitue leur dernière chance, avant le vote de la loi sur l'industrie diamantifère, les autres gisements alluvionnaires étant à la veille d'être épuisés.

Un syndicat a été formé, à Prétoria, pour reprendre l'exploitation de l'ancienne mine de diamants de Seta, dans le nord du Transvaal.

— On mandate de Johannesburg qu'en rentrant d'une visite au gisement de Luxembourg, le Docteur Wagner a déclaré que la production des diamants alluvionnaires avait, à son avis, atteint son point maximum. La production de juin a été supérieure à celle de mai parce qu'on avait gardé des stocks dans l'espoir d'une hausse. Celle de juillet sera sans doute inférieure à celle de mai et, dans un avenir très prochain, on peut s'attendre à ce qu'elle tombe à 250.000 livres sterling par mois et même au-dessous. Selon le Docteur Wagner, la superficie des champs alluvionnaires a été fortement surestimée.

\*\*

**Vers un accord des producteurs de diamants.** — Suivant le *Financial Times*, les négociations entre les gros producteurs et les représentants du comité des chercheurs alluvionnaires continuent, et il est possible que soit conclu un accord rendant l'industrie indifférente au sort du bill sur l'industrie diamantifère.

(Information, 20 août).

\*\*

**Les stocks de diamants.** — D'après des avis du Cap, écrit l'*Investor Review*, les stocks du Syndicat des Diamants sont élevés et représenteraient les ventes d'une année.

\*\*

**Les valeurs de diamants.** — Les valeurs de diamants qui avaient subi de sensibles reculs lors du rejet de la loi sud-africaine ont encore vu baisser leurs cours.

De Beers qui, après s'être maintenu au-dessus de 2.000 en juin était descendue à 1.805 les premiers jours de juillet, est à 1.668 le 18 août, tandis que Jagersfontein ne vaut plus que 386. On ne sait à quoi attribuer cette baisse.

Voici comment s'exprime à ce sujet l'*Information* du 19 août :

« Le *Financial Times* déclare que le marché de Paris s'est montré acheteur hier, « sans quoi la baisse de l'action, offerte par Londres, Kimberley et Johannesburg, aurait été plus importante encore. Les raisons de cette dépression, écrit le journal, sont difficiles à comprendre, car les nouvelles concernant l'industrie du diamant ne sont ni pires, ni meilleures. Au contraire, on a remarqué la diminution des découvertes alluvionnaires à Luxembourg, ainsi qu'une réduction du nombre de chercheurs à Welverdiend. Peut-être cette baisse est-elle voulue par les intéressés, pour impressionner les ministres sud-africains et les obliger à hâter le vote de la loi sur l'industrie diamantifère. Ou bien, peut-être comme on le prétend, les milieux sud-africains, qui avaient pris une importante position à la hausse avant la découverte imprévue des gisements alluvionnaires, et le rejet de la loi par le Sénat sud-africain, sont-ils actuellement hors d'état de soutenir le marché, et les bateaux profitent-ils de cette situation. Le *Star* émet également l'hypothèse que la baisse actuelle pourrait être volontaire. »

\*\*

**Deux faillites à Anvers.** — Les journaux ont relaté, avec quelque éclat, deux faillites de négociants diamantaires survenues à Anvers : la première intéressant la Maison E. Bochner dont le passif atteindrait, dit-on, 600.000 florins ; la deuxième, la firme A. L., avec un passif de 100.000 florins, mais un actif important.

Il ne semble pas que, selon les prévisions des journaux, ces faillites aient jeté une grande perturbation sur la place d'Anvers.

\*\*

**Une belle exposition.** — Ce fut celle qu'avaient organisée MM. Asscher à l'occasion de la visite de leurs ateliers de Versailles par le Président de la République.

Diamants bruts et diamants taillés de toutes grosseurs et de toutes eaux avaient été rassemblés et formaient un merveilleux ensemble dont la valeur atteignait dit-on, 80 millions.

Le Syndicat de Paris, invité à la cérémonie s'était fait représenter par son secrétaire.

L'Union Nationale des Syndicats Diamantaires avait présenté ses excuses.

\*\*

**Le Marché du Diamant.** — La production en mai des champs alluvionnaires du Transvaal a été de 190.370 carats, d'une valeur de 394.414 livres et la production de juin ressort à 178.643 carats, d'une valeur de 423.924 livres, contre 23.809 et 41.871 carats respectivement en mai et juin 1926.

La valeur par carat a monté de 41 sh. 5 en mai, à 45 sh. 5 en juin. Les prix du marché en juillet se sont améliorés vers la fin du mois.

*L'Evening Standard* confirme en outre que le commerce des pierres précieuses est actuellement très actif et que les marchands, bien que timorés, prévoient la possibilité d'un boom. Le Canada est actuellement gros acheteur.

Suivant le *Financial News*, au contraire, la situation n'est pas encore brillante, mais elle est meilleure qu'au commencement de l'année. Suivant ce journal, les chercheurs de dia-

mants alluvionnaires demandent à être représentés dans un Syndicat de vente, mais le Syndicat des Diamants ne serait pas disposé à accueillir leur requête.

Le *Financial Times* apprend de bonne source que la demande de diamants s'est élargie au cours de ces jours derniers et peut être considérée maintenant comme très satisfaisante. Les achats, qui émanent des Etats-Unis, de Hollande et du continent, égaleront ceux des meilleures périodes et s'étendraient à toutes les catégories de pierres, particulièrement aux belles qualités. Les ventes de la semaine seraient particulièrement importantes.

(Information, 24 août).

## Dans les Centres

### FRANCE

**Saint-Claude.** — Après la semaine de vacances, le travail a repris Mardi 16 Août.

La situation est toujours calme, mais certaines Maisons sont plus affectées que d'autres par la crise, et chacun prend les mesures propres à y pallier.

La Coopérative *Le Diamant* a taxé le travail ; la Coopérative *Adamas* continue à ne faire travailler que cinq jours par semaine. Chez M. Ulysse Delavenna, seuls les châtonniers demeurent au travail. Les ouvriers de M. Rabinovitch ont aussi beaucoup chômé.

On nous dit pourtant que la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires a décidé d'abolir la semaine de quatre jours et de revenir au temps normal de travail. Cette décision aurait, paraît-il, été prise il y a quelque temps déjà, avant les vacances. Nous n'en sommes pas encore officiellement informés et c'est pourquoi nous doutons encore un peu de la véracité de cette nouvelle puisque la décision de ne faire travailler que quatre jours par semaine nous avait bien été communiquée.

Il semble, si l'on en croit certains indices, tel que l'embauchage par certaines Maisons, que l'on s'attende à une amélioration prochaine.

— Comme les années précédentes, le personnel de la Coopérative *Adamas* a bénéficié de quinze jours de vacances payées.

— Dans les sections, même situation qu'à Saint-Claude. De ci, de là, quelques chômeurs complets ou partiels, surtout chez les débuteurs.

A Divonne, la Coopérative continue à chômer.

A Bourg, on nous signale que M. Michaud Léon, de St-Claude, aurait repris l'atelier de M. Deset qui se trouvait sans ouvriers, et qui, personnellement, avait mis le cap sur Barcelone. On nous signale d'ailleurs son retour en raison des mauvaises conditions dans lesquelles devait s'effectuer le travail.

— La dernière assemblée a procédé au renouvellement de la moitié des membres du Conseil Syndical.

Ont été élus : Bourgeat Eglantine, Calamand Fernand, Desanny Aimé, Dalloz Clovis, Dalloz André, Gros Marcel, Grosiron Jean, Grossiord Léonce, Michaud Fernand, Michaud Marc, Mollet Marius, Rousset Alix et Ville Léon.

Ont été élus membres de la Commission de Contrôle, les camarades Arbez Pierre et Michaud Marcel.

Ces nouveaux élus forment la série B.

La série A se compose des camarades suivants : Paul Cottet-Emard, Paul Comoy, Ulysse Colin, Emile Collomb, Georges Durafour, Fernand David, Henri Regad, Marcel Hugonet, Alfred Jeantet, Clovis Mathieu, Marcel Martin, Gaston Prost et Emile Perret.

— Envisageant l'augmentation de la cotisation syndicale, absolument indispensable après les derniers événements, le Conseil pense qu'elle doit être portée à 15 francs par mois. Cette proposition sera soumise en temps opportun au vote des membres.

**Felletin.** — La situation demeure mauvaise dans ce centre où le chômage se fait durement sentir.

— Nous avons bien reçu la poudre noire. Merci. E. P.

**Taninges.** — Mauvaise situation. La Coopérative est toujours en chômage.

**Thoiry.** — En l'absence de nouvelles récentes la situation de ce centre ne nous est pas exactement connue. Aux dernières nouvelles on chômait partiellement ou totalement dans la plupart des maisons de la place.

**Nemours.** — Mauvaise situation. Le chômage sévit toujours sur notre place.

**Paris.** — En raison des vacances, il n'y a pas grand chose à signaler sur notre place. La plupart des maisons ont, en effet, fermé leurs portes pour quinze jours ou trois semaines et l'activité ne reprendra qu'au début de septembre.

**Lyon.** — Nous n'avons pas reçu de nouvelles de ce centre depuis quelque temps et insistons une fois de plus auprès des intéressés pour qu'on nous tienne au courant de la situation.

### SUISSE

De l'intéressant rapport de la Fédération Suisse des Ouvriers sur Métaux et Horlogers, nous extrayons le passage suivant concernant l'industrie diamantaire :

Au cours de ce dernier exercice, nous avons eu le plaisir d'avoir la visite du camarade Edmond Ponard, secrétaire de l'*Union Nationale des Ouvriers Diamantaires Français*, de St-Claude, qui vint au milieu de janvier à Genève et à Bienné, pour entretenir nos diamantaires sur la situation internationale dans l'industrie diamantaire et sur les décisions prises par le dernier congrès de l'A. U. D. L'assemblée de Genève fut malheureusement peu fréquentée, malgré un appel individuel adressé aux diamantaires non syndiqués. A Bienné, ce fut mieux, bien que le personnel eût passablement diminué dans cette ville.

Au milieu de mai, nous eûmes le plaisir d'avoir parmi nous le camarade Louis van Berckelaer, secrétaire de l'*Alliance Universelle Diamantaire d'Anvers*, accompagnée du camarade Edmond Ponard.

Van Berckelaer était venu à Saint-Claude pour mettre les ouvriers diamantaires français au courant de la situation internationale et des efforts des diamantaires belges pour obtenir une amélioration de leurs tarifs et des vacances payées. Il profita de l'occasion pour venir saluer nos camarades suisses et leur faire, tant à Genève qu'à Bienné, la même conférence qui intéressa vivement nos membres. D'autre part le contact avec ces deux camarades, très compétents des choses

de l'industrie diamantaire, fut d'un grand avantage pour nous.

Pour ce qui concerne la Suisse, la situation dans l'industrie diamantaire fut toute l'année très calme, comme du reste dans l'ensemble de l'industrie. Dans le courant du mois de décembre, il y eut même du chômage partiel sur la place de Bienné. Les négociants en profitèrent pour faire pression sur les prix de façon et les patrons sur les tarifs, de sorte que là, comme dans les autres industries, ce sont toujours les ouvriers qui doivent écopper en dernier ressort.

A Genève, la coopérative dut se défendre contre l'emprise des négociants qui exigeaient des baisses allant jusqu'à 25 %, afin de pouvoir payer à ses membres le tarif ouvrier majoré de 25 %. Nous ignorons ce qui s'est passé dans les autres maisons, les ouvriers préférant n'être pas organisés et se laisser exploiter.

A Bienné, les patrons profitèrent de l'augmentation du cours du boart pour en reporter le prix de fr. 18 — à fr. 20. — le carat à partir du 1<sup>er</sup> octobre, bien que celui fourni était manifestement de moindre qualité. Nos collègues décidèrent alors de demander que le boart leur fut dorénavant livré en grains et plus en poudre comme jusqu'alors.

Au début de décembre, sur l'instigation de la maison Fuchs et Monney, principale maison de la place (M. Louis Monney est en outre président de l'*Association Suisse des Patrons Diamantaires*), une réduction de 20 % fut annoncée au personnel, comme devant entrer en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927 sur la marchandise sciée. Les ouvrières et ouvriers prirent immédiatement position à l'égard de cette baisse. La taille de la pierre brute 8/8 étant payée jusqu'ici fr. 2,10, cela aurait porté la taille de la pierre sciée à fr. 1,68. Par gain de paix et dans l'espoir d'obtenir ainsi du travail plus avantageux, le personnel diamantaire se déclara d'accord avec une réduction de 10 %, ce qui aurait porté le scié à fr. 1,89 le chaton. Nous fûmes chargés d'écrire dans ce sens à l'*Association Patronale* et d'intervenir à nouveau au sujet du boart qui continuait à être livré en poudre.

Malgré trois lettres, dont la première recommandée, l'*Association Suisse des Patrons Diamantaires* ne jugea pas à propos de nous répondre et encore moins de discuter avec les délégués ouvriers, illustrant par là le savoir-vivre de ceux qui sont à sa tête.

Toutefois, notre intervention ne resta pas sans effet, car nous apprîmes par la suite que le scié se payait fr. 1,80 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1927 et que, d'autre part, le boart livré donnait enfin satisfaction. Espérons que cela durera !

Nous ne voudrions pas clôturer ce court rapport, sans mentionner qu'il résulte d'une enquête, faite vers la fin de 1926, que le nombre des diamantaires de la place de Bienné, qui était autrefois de 60, est tombé à 35, beaucoup de personnes préférant quitter le métier plutôt que de travailler pour ne rien gagner. Si cela continue de ce train-là, l'industrie diamantaire ne sera bientôt en Suisse plus qu'un souvenir.

### BELGIQUE

Situation encore calme, peut-être en raison des vacances. Tous les ateliers ont été fermés la semaine du 15 au 22 août. Un certain nombre de patrons ont accordé une indemnité de vacances à leur personnel, mais ce ne fut pas la règle générale.

**ALLEMAGNE**

La situation de nos camarades allemands est assez pénible en ce moment. Il y a quelque temps la firme Ginsberg fermait totalement l'atelier qu'elle possédait dans les environs de Hanau et où quatre-vingts personnes environ étaient occupées. Cet atelier serait, paraît-il, fermé d'une façon définitive.

Puis la firme ferma l'atelier qu'elle possède à Hanau même, pour une période de deux ou trois mois. Entre temps elle voudrait que, lors de la réouverture, les ouvriers consentissent à une baisse de salaires, soit sous la forme d'une baisse des tarifs, soit par une modification au barème de boort, soit par une augmentation du prix de location de la place.

Avant de statuer sur ces propositions, les ouvriers voulurent s'entourer de tous les renseignements nécessaires. S'étant rendu compte que toutes les places diamantaires sont actuellement en proie à un certain chômage, ils déclarèrent qu'il n'y avait pas lieu de baisser les tarifs et qu'ils n'étaient, ni plus ni moins, que des chômeurs.

Comme tels, ils seront soutenus par leur organisation syndicale.

**HOLLANDE**

Situation en voie d'amélioration. Aux dernières nouvelles reçues, le nombre des chômeurs est tombé à 1.444 contre 1.734 la semaine précédente.

**Pour le "Rayon de Soleil"**

**Sommes reçues au cours du mois**  
(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Robert Monneret (pourcentage sur cotisations).....	7 »
Simone Bayette, Avignon.....	3 »
Vente matériel.....	1 50
Vente de stèles (Maison Roux, Paris)	189 75
David van Swede, Paris.....	5 »
Ouverture de la cagnotte pour le Rayon de Soleil (Un atelier de Paris)	313 »
Total .....	519 25
Liste précédente .....	37.308 20
Total à ce jour (depuis le début de l'année)	37.827 45

Merci à tous ces généreux donateurs.

\*\*

Nous nous permettons de signaler particulièrement le geste de cet atelier parisien dont

les camarades ont eu l'heureuse initiative de constituer, au profit du *Rayon de Soleil*, une cagnotte où chacun dépose chaque semaine son obole. Bien que peu nombreux, ils ont réuni ainsi la somme de 313 francs.

Nous signalons cette initiative et nous espérons qu'elle trouvera des imitateurs.

\*\*

Ne pas oublier de nous réclamer des cercles pour les ateliers qui en manquent.

\*\*

**Le vaccin contre la tuberculose se généralise**

Il est acquis qu'une large expérimentation, portant sur trois années, a démontré la valeur efficace du vaccin B. C. G. contre la tuberculose, proposé par l'Institut Pasteur. Sur 30.000 enfants vaccinés et exposés à une contagion intense, la mortalité a été à peine de 1 %, tandis que, pour les non-vaccinés, elle s'élevait à 23 %.

L'Assistance Publique emploie avec succès cette thérapeutique préventive et voici que, par ordre, les préfets viennent de la recommander instantanément, par une circulaire pressante, aux médecins, aux sages-femmes et aux directeurs de services sanitaires.

Nous devons tous, dans la mesure de nos moyens, aider à cette propagande si utile.

**STATISTIQUE**  
des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs**ANVERS**

	Syndiqués	Chômeurs
Du 13 au 19 Juin .....	13.673	978
Du 20 au 26 — .....	13.720	1.040
Du 27 Juin au 3 Juillet ..	13.726	951
Du 4 au 10 Juillet .....	13.776	1.117
Du 11 au 17 — .....	13.711	1.273
Du 18 au 24 — .....	13.747	1.161

Les 13.747 syndiqués de la dernière semaine se répartissent ainsi :

9.192 polisseurs, dont 731 chômeurs ;  
2.015 sertisseurs, dont 141 chômeurs ;  
1.568 débruteurs, dont 204 chômeurs ;  
196 polisseurs de roses, dont 4 chômeurs ;  
29 sertisseurs de roses, dont 3 chômeurs ;  
18 débruteurs de roses, dont 2 chômeurs ;  
248 cliveurs, dont 21 chômeurs ;  
312 scieurs, dont 50 chômeurs ;  
169 frotteurs, dont 5 chômeurs.

Le montant des cotisations encaissées au cours de cette semaine par l'A. D. B. s'élève à francs : 116.261.

**AMSTERDAM**

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 20 au 26 Juin .....	.....	1.566
Du 27 Juin au 3 Juillet ..	4.372	1.485
Du 4 au 10 Juillet .....	4.142	1.716
Du 11 au 17 — .....	4.140	1.732
Du 18 au 24 — .....	[chiffres non parvenus]	
Du 25 au 31 — .....	.....	1.864
Du 1er au 7 Août .....	4.176	1.734

Pour la dernière semaine mentionnée, les effectifs se répartissent comme suit :

306 scieurs occupés, 44 chômeurs, dont 1 femme ;
2.498 polisseurs de brillants occupés, 819 chômeurs, tous hommes ;
463 sertisseurs de brillants occupés, 199 chômeurs, dont 1 femme ;
549 débruteurs de brillants occupés, 222 chômeurs, dont 149 femmes ;
106 polisseurs de roses occupés, 200 chômeurs, tous hommes ;
47 sertisseurs de roses occupés, 66 chômeurs, dont 1 femme ;
79 débruteurs de roses occupés, 135 chômeurs, dont 134 femmes ;
26 chatonniers occupés, 17 chômeurs, tous hommes ;
102 cliveurs occupés, 32 chômeurs, dont 3 femmes.

Le total des cotisations encaissées par l'A. N. D. B. pour cette semaine s'élève à florins : 15.941,50.

**DÉTAIL** Téléphone 582.21 **GROS****DIAMANTAIRES**

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

**Isidore STIJSEL**

Fournisseur Général pour Diamantaires  
**134, Rue du Vanneau, à ANVERS**

**Achat de déchets de Diamants**

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur  
Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces  
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'exposition Universelle de Gand 1913  
Diplômé à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie, Anvers 1921

Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923

Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration

1<sup>er</sup> Prix et Grandes Distinctions

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières

Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale



LE GÉRANT,  
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

**DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES !****LOUPES**

Exigez les loupes poinçonnées **DAVIDS**  
à grossissements spéciaux

**CIMENT**

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec  
poinçons « **DAVIDS** », en plaques et en bâtons ; tient  
les pierres comme un roc

**I. D. DAVIDS & ZONEN**

JODENBREESTRAAT 103

AMSTERDAM (Hollande)